Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260511-2026051111-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 4 mai 2026
Date d'affichage : 4 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents :
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-05-11-11 : Végétalisation des cours de l'école – Plan de financement prévisionnel - Subventions

Rapporteur : Jean-Luc STRUGAREK
Le projet de végétalisation des cours de l'école validé ce jour a fait l'objet de plusieurs demandes de subventions, le plan de financement prévisionnel prenant en compte toutes ces demandes est présenté au Conseil municipal, il s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES			
Types de dépenses	**Montant prévisionnel (HT)**	**Sources**	**Types d'aide**	**Montant prévisionnel (HT)**	**Taux**
Terrassement	19 930,00 €	Etat	DETR-DSIL	29 815,80 €	30,00 %
		Département	CDT 2022-2027	24 662,30 €	24,81 %
Aménagements paysagers	27 876,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne		14 907,90 €	15,00 %
		Fondation du Crédit agricole	Appel à projets 2026 « Agir pour l'éducation en Côtes d'Armor	10 000,00 €	10,06 %
Structure et jeux	51 580,00 €	Autofinancement Commune	Fonds propres	20 000,00 €	20,13 %
Total HT	**99 386,00 €**	**Total HT**		**99 386,00 €**	**100,00 %**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260511-2026051111-DE

Il convient de prendre acte du plan de financement prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter toute modification et de l'autoriser à déposer toute demande en lien avec le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte du financement prévisionnel du projet de végétalisation des cours de l'école publique du Marronnier
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande de financement et à signer tous documents relatifs à ce dossier

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 12 mai 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor